

Contrat se rapportant à l'image

entre Mlle - Mme - M. (détenu-e-)
à l'établissement pénitentiaire de

et

L'association
représentée par son président Mlle - Mme - M.

Il est convenu ce qui suit :

1) L'association,

dans le cadre d'un projet culturel commencé le,
sous la responsabilité artistique de Mlle - Mme - M.,
fait réaliser

-des prises de vues photographiques

-un film

-un vidéogramme

auquel participe Mlle - Mme - M. (détenu-e-)

2) Mlle - Mme - M. (détenu-e-) donne son accord à l'association sur la conception

-de prises de vues photographiques

-du film

-du vidéogramme

fait à partir de son travail dans ce dispositif culturel.

3) La participation de Mlle - Mme - M. (détenu-e-).....

-aux prises de vues photographiques

-au film

-au vidéogramme

est bénévole.

4) Mlle - Mme - M. (détenu-e-) donne l'autorisation à l'association d'utiliser son image pour la réalisation

-de prises de vues photographiques

-du film

-du vidéogramme

et renonce à son droit à l'image lors de sa diffusion

fait en deux exemplaires originaux à

Pour l'association
Mlle - Mme - M.

Mlle - Mme - M. (détenu-e-)